

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 740-3

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 21 avril 2026 :

**Règlement 740-3 – modification du règlement numéro 740  
concernant le programme d'aide financière pour l'entreprise privée  
sur le territoire de Saint-Damien**

Ce règlement a pour but d'apporter quelques précisions au règlement existant.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Damien, ce 24 avril 2026.



Hugo Allaire  
Greffier-trésorier